



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/31  
7 novembre 2012

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante-huitième réunion  
Montréal, 3 – 7 décembre 2012

**PROPOSITION DE PROJET : INDE**

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan d'élimination du CTC pour les secteurs de la consommation et de la production : rapport de vérification et plan de travail pour les fonds restants

Banque  
mondiale

Contexte

1. Le Comité exécutif à sa 40<sup>e</sup> réunion, en juillet 2003, a approuvé en principe un total de 52 000 000 \$US, en vue d'aider l'Inde à se conformer au calendrier de réglementation du Protocole de Montréal pour la production et la consommation de tétrachlorure de carbone (CTC). La tranche finale du projet a été libérée lors de la 58<sup>e</sup> réunion. Le tableau ci-dessous récapitule les objectifs d'élimination du CTC et les tranches de financement du plan sectoriel :

Tableau 1 : Objectifs d'élimination du CTC et financement accordé

	Référence	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Consommation totale maximale admissible (tonnes PAO)	11 505	s.o.	s.o.	1 726	1 147	708	268	48	0
Production totale maximale admissible (tonnes PAO) pour cet accord	11 553	s.o.	s.o.	1 726	1 147	708	268	48	-
Financement convenu par la Banque mondiale		8 520 843	9 180 112	399 045	9 556 267	4 020 938	3 211 875	3 211 874	-
Financement convenu par la France		-	1 000 000	1 000 000	500 000	500 000	-	-	-
Financement convenu par l'Allemagne		-	700 000	700 000	300 000	300 000	-	-	-
Financement convenu par le Japon		-	2 500 000	2 500 000	-	-	-	-	-
Financement convenu par l'ONUDI				3 500 000	399 046				
Financement total convenu (\$US)		8 520 843	13 380 112	8 099 045	10 755 313	4 820 938	3 211 875	3 211 874	

2. L'Inde a présenté, lors de la 61<sup>e</sup> réunion, une vérification de la consommation et de la production de CTC pour l'exercice 2009, ainsi qu'un rapport de mise en œuvre et un plan de mise en œuvre pour les fonds restants. Dans sa décision 61/18, le Comité exécutif a demandé à la Banque mondiale de continuer la vérification du plan d'élimination du CTC pour les secteurs de la consommation et de la production en Inde, en utilisant le format établi jusqu'à ce que la vérification de la production et de la consommation de 2011 ait été soumise. La Banque mondiale a donc également présenté un rapport de vérification 2011 sur le secteur du CTC en Inde. Ce rapport n'est pas joint au présent document, mais peut être obtenu sur demande.

3. La décision 65/10 j) v) a demandé à la Banque mondiale, en sa qualité d'agence d'exécution principale, de soumettre un rapport sur la mise en œuvre du plan à temps pour la 66<sup>e</sup> réunion. Dans la présentation à cette réunion, la Banque mondiale a indiqué que le solde des fonds dans le plan sectoriel s'élevait à 1 400 000 \$US; elle avait aussi remis un plan de mise en œuvre, qui avait été retiré ultérieurement. Dans sa décision 66/15 j) iv), le Comité exécutif a demandé à la Banque mondiale de présenter, à la 67<sup>e</sup> réunion, un plan de travail, demande qui a été satisfaite. Le gouvernement de l'Inde a, toutefois, sollicité par la suite le retrait de la soumission, car d'importants intervenants n'étaient pas d'accord avec le plan. Dans sa décision 67/21, le Comité exécutif a prié la Banque mondiale de soumettre un plan de travail à la prochaine réunion. Celle-ci a donc soumis à l'attention de la 68<sup>e</sup> réunion un plan de travail couvrant les fonds restants dans le plan d'élimination du CTC, approuvé par le gouvernement de l'Inde.

Plan de travail proposé pour 2012-2013

4. Le plan de travail couvre des fonds non encore engagés de 1 120 000 \$US. Le solde diminue constamment en raison des dépenses encourues pour l'Unité de gestion du projet (PMU), la vérification et d'autres activités courantes. La Banque mondiale a indiqué que, depuis 2010, la Cellule de l'ozone n'avait émis aucun quota sur les ventes de CTC pour les utilisations autres que comme matière première, il n'y avait eu aucune vente directe pour les utilisations autres que comme matière première et aucune quantité de CTC n'avait été importée ou exportée par les producteurs de CTC. Les activités directement liées à l'élimination des CTC ont été mises en œuvre de manière satisfaisante, et l'Inde respecte actuellement ses obligations en vertu du Protocole de Montréal en ce qui a trait à l'élimination de la production et de la consommation de CTC. Ce pays continuera, toutefois, de produire du CTC et à l'utiliser comme matière première, en conformité avec les dispositions du Protocole de Montréal.

5. Des activités d'assistance technique sont proposées dans la présentation, afin d'assurer la viabilité du processus d'élimination du CTC. Ces activités fourniront au gouvernement les outils et les renseignements voulus pour ce qui est des meilleures pratiques visant à renforcer ses capacités à assurer le suivi et la gestion du CTC employé comme matière première. Elles consolideront aussi les efforts du gouvernement en matière de supervision et de soutien de l'industrie et des autres utilisateurs, afin d'éviter la production pour usages non réglementés et de réduire au minimum les rejets dans l'environnement.

6. La Banque mondiale a proposé de mettre l'accent sur la mise en œuvre des activités ci-après:

- a) Évaluation des utilisations actuelles de CTC en laboratoire et à des fins d'analyse, ainsi que des produits de remplacement. La Banque mondiale présume que l'on utilise actuellement du CTC provenant des réserves de laboratoire, usages qui n'ont pas été étudiés auparavant. L'évaluation fournira au gouvernement de même qu'aux utilisateurs recensés les informations voulues pour planifier et mener à bien l'élimination de ce type d'utilisation. Le budget prévu pour cette activité est de 130 000 \$US;
- b) Formation d'administrateurs au sein des gouvernements d'État et des comités de lutte contre la pollution, afin de renforcer leurs capacités à surveiller et contrôler la production et à en rendre compte, en particulier les usages non réglementés par l'industrie chimique, et à supprimer la consommation potentielle pour les usages réglementés. Une série de huit ateliers régionaux est envisagée, pour un coût total de 150 000 \$US;
- c) Dans le but de faciliter la réduction future de la production et des émissions de CTC, planification d'une étude, y compris des évaluations du statu quo technique dans différentes entreprises et des options pour réduire davantage la coproduction de CTC pendant la production de chlorométhane, et une étude de faisabilité des projets de reconversion à des technologies de remplacement du CTC, avec un budget associé de 120 000 \$US;
- d) Deux activités facilitant l'utilisation durable de produits de substitution du CTC dans le secteur des solvants, avec un budget total correspondant de 430 000 \$US:
  - i) Étude sur le marché actuel des produits de substitution du CTC, leurs caractéristiques sur le plan technique, de la santé et de la sécurité, ainsi que leur disponibilité, en vue de renseigner le gouvernement, ses agences de réglementation et les utilisateurs de CTC sur ces aspects déterminants pour leur emploi; et
  - ii) Formation destinée aux utilisateurs finals sur les avantages des produits de remplacement et sur les obstacles techniques et/ou financiers à surmonter avant

de pouvoir les utiliser. Cette activité s'adresse notamment à l'industrie et aux utilisateurs finals dans tous les sous-secteurs, ainsi qu'aux fournisseurs de produits, à la Cellule de l'ozone et aux agences de réglementation gouvernementales. En tout, trente-deux activités de formation seront organisées dans dix différentes localités du pays;

- e) Préparation et publication de « A decade of ODS phase out » (Une décennie d'élimination de SAO), qui porte en particulier sur l'élimination du CTC, pour un coût total de 10 000 \$US;
- f) Soutien d'une Unité de gestion du projet, chargée d'assurer la supervision, la documentation et la viabilité des activités. Vers la fin du projet, outre les tâches courantes de suivi et de gestion, l'Unité devra s'occuper également des procédures liées à la finalisation des activités, assurant une bonne conclusion et la durabilité des opérations. Ces activités, qui pourraient se prolonger après la fin de 2013, ont reçu des crédits budgétaires totaux de 280 000 \$US.

#### Vérification pour l'exercice 2011

7. Le cadre de vérification prévu pour ce plan d'élimination, établi par la Banque mondiale et dont le Comité exécutif a été saisi, exige que la vérification soit fondée sur les définitions de la production et de la consommation figurant dans le Protocole de Montréal. Il prévoit aussi que les montants totaux annuels de la production, des importations et des exportations de CTC soient pris en compte, tout comme la ventilation de la production de CTC entre les applications de matière première et les autres applications. Le cadre de vérification comprend la vérification et la validation des dossiers tels que les journaux de production, les rapports de production entre le produit et la matière première, les quotas et les quantités importées, les registres d'accise et autres pièces connexes.

8. La vérification a été effectuée en mai et juin 2012 par une équipe formée de quatre experts de Mukund M Chitale & Co. Chartered Accountants, la firme comptable qui est chargée de cette tâche depuis les cinq dernières années. Deux des membres de l'équipe disposent d'une vaste expérience dans l'industrie des produits chimiques et les deux autres experts sont spécialisés dans la comptabilité financière.

9. La vérification avait pour objectif de confirmer qu'en 2011, la production et la consommation de CTC dans les usages réglementés n'ont pas dépassé les plafonds admissibles établis dans l'accord, soit zéro tonne PAO dans chaque cas. La méthodologie appliquée consistait à confirmer la production et les importations de CTC et à déduire de l'offre totale, le CTC utilisé comme matière première essentiellement pour la production de chlorure d'acide dichlorovinyle (DVAC). Le solde représente la consommation de CTC pour les applications autres que comme matière première, réglementées au titre du Protocole de Montréal.

10. Avant de visiter les industries, l'équipe de vérification a recueilli des renseignements auprès de la Cellule de l'ozone du Ministère de l'Environnement et des Forêts, qui a envoyé à tous les producteurs de CTC et utilisateurs de matière première un questionnaire à remplir, renseignements que l'équipe a ensuite vérifiés lors des visites. Elle s'est rendue chez les quatre producteurs de CTC, neuf (auparavant huit) producteurs de DVAC et un producteur de chloroéthène (VCM). Les éléments visés par l'équipe sont, entre autres, le niveau de production totale de CTC, les ventes de CTC comme matière première et aux fins d'utilisations réglementées, l'utilisation comme matière première et le bilan de masse global.

11. Le tableau ci-dessous montre les résultats de la vérification de 2011 comparativement aux deux années précédentes:

Tableau 2 : Résultats des vérifications de 2009 à 2011

Année	2011	2010	2009
	(tonnes métriques)		
Production totale de CTC	17 740	15 223	11 248
Utilisation comme matière première	17 001	16 424	15 792
Importations	0	417	1 593
Évolution des stocks	737	-785	-3 069
Production de l'année en cours	17 740	15 223	11 130
Ventes directes pour des utilisations autres que comme matière première	0	0	113
Inventaire établi depuis 2004; situation de fin d'année	0	48	48
CTC détruit	0	0	0
CTC exporté	0	0	0

Note : En raison d'erreurs dues à des valeurs arrondies, le bilan de masse fait apparaître un écart erroné de 2 tonnes métriques (tm)

12. La vérification a établi que les ventes de CTC pour des applications autres que comme matière première étaient de zéro tonne métrique.

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

13. Dans la version révisée du plan de travail, la Banque mondiale a retiré trois éléments par rapport à la version examinée avant la 67<sup>e</sup> réunion. Il s'agit d'une étude sur la gestion du CTC résiduel, de l'évaluation des utilisateurs de CTC en vue de générer des recommandations pour la réduction des émissions et d'un mécanisme durable pour la surveillance de la production de CTC et des utilisations comme matière première. Ces éléments ont été remplacés par des activités destinées aux petits utilisateurs de CTC comme solvant. L'utilisation très généralisée du CTC en Inde justifie une telle décision, en dépit du fait que le plan d'élimination a permis de mener une campagne de sensibilisation, de recherche et de formation exemplaire et de très grande envergure à l'intention des petits utilisateurs de CTC. Le Secrétariat considère donc cette initiative comme admissible et étroitement liée aux opérations d'élimination du CTC stipulées dans l'accord.

14. Vers la fin de 2009, les producteurs de CTC disposaient d'une quantité de 48 tonnes PAO provenant d'un stock accumulé depuis 2004 et déclaré à l'époque comme étant une consommation, bien qu'il n'ait pas été utilisé; un utilisateur de CTC pour des applications autres que comme matière première pouvait donc utiliser ce stock sans que cela ne constitue une consommation. Une quantité de CTC initialement plus importante provenant du stock accumulé depuis 2004 est apparue dans la comptabilisation depuis lors. Le rapport de vérification 2010 a indiqué qu'en 2010, les ventes des producteurs de CTC pour des applications autres que comme matière première ne faisaient l'objet d'aucun quota. Le Secrétariat a demandé à la Banque mondiale si la politique générale de l'Inde était de ne plus imposer de quotas pour ces utilisations à l'avenir, en signalant que dans ce cas, il ne serait plus nécessaire de déclarer les quantités séparément. La Banque mondiale a expliqué que les ventes pour des applications autres que comme matière première étaient soumises à des quotas dans le cadre du programme d'élimination du CTC jusqu'en 2009. Depuis que ce programme a pris fin, la Cellule de l'ozone n'a plus imposé de quotas sur ces ventes. La Banque mondiale a indiqué que le gouvernement de l'Inde avait décidé, en juin 2011, de ne plus comptabiliser les quantités associées à la consommation de 2004.

15. Suite à cet échange, une certaine incertitude est apparue au sujet de la consommation possible de CTC utilisé dans une usine de production de VCM, susceptible de mettre l'Inde dans une situation de non-conformité en rapport avec son utilisation de CTC. À cette époque, le Secrétariat avait décidé de continuer de comptabiliser les quantités de CTC liées à la consommation de 2004, afin de protéger l'Inde contre certains problèmes pouvant surgir des débats. La question de l'utilisation du CTC dans la production de VCM a ensuite été provisoirement résolue par la décision XXIII/7 de la Réunion des Parties. Le Secrétariat a également noté que, dans le cadre du rapport périodique de 2012, le Groupe de l'évaluation technique et économique avait examiné le cas de la production de VCM et conclu que les utilisations de CTC seraient mieux caractérisées comme matière première plutôt que comme agent de transformation. Par conséquent, et compte tenu des informations fournies par les vérificateurs, le Secrétariat a supprimé de la comptabilisation des quantités de CTC les 48 tonnes PAO restantes liées à la consommation de 2004, celles-ci n'ayant aucun impact sur les objectifs de conformité.

## RECOMMANDATIONS

16. Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager:
- a) De noter le rapport de vérification 2011 sur l'élimination de la consommation et de la production de CTC en Inde;
  - b) D'approuver le plan de travail pour les fonds restants en vertu du plan d'élimination du CTC dans les secteurs de la consommation et de la production en Inde;
  - c) De demander à la Banque mondiale, dans l'éventualité où en date du 31 août 2013 des activités autres que le soutien de l'Unité de gestion du projet ne seraient pas achevées, ou des soldes seraient demeurés non engagés, de présenter à la 71<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif un rapport sur la mise en œuvre des activités approuvées lors de la 68<sup>e</sup> réunion, ainsi qu'un plan pour l'attribution des fonds restants et pour l'achèvement des activités en cours.

-----